

permettant de mettre en œuvre le processus de candidature au label.

- Approuve les modalités administratives, politiques et financières de la candidature au label.
- Approuve que la préparation et la réalisation du dossier de candidature au label « Pays d'art et d'histoire » soient confiées à la chargée de mission recrutée par le service Patrimoine de la ville d'Abbeville en partenariat avec Baie de Somme Trois Vallées. Le service Patrimoine de la ville d'Abbeville, en sa qualité de chef de projet, est autorisé à mener les différentes démarches administratives avec les institutions compétentes et les partenaires concernés, et ce en lien avec l'équipe Baie de Somme Trois Vallées.
- Désigne Monsieur NESTER Paul comme représentant et référent privilégié de la commune lors des échanges et réunion de travail avec les partenaires du projet pour la candidature au label « Pays d'art et d'histoire ».